



Taxe d'incitation sur les COV

Demande de remboursement de la taxe d'incitation sur les COV pour les COV exportés

([Règlement 67](#) chiffre 6.3)

Requérant	
Adresse postale	Coordonnées de paiement (IBAN)
N° réf. douane ¹ VOC	E-mail
No IDE	Numéro de téléphone
Interlocuteur	Période des exportations ² du _____ au _____

	Quantité de COV (kg)
Total de la quantité de COV exportée ³	90

¹ Est attribué par l'OFDF lors de la première demande (voir « Référence » sur la décision) et doit être inscrit dans les demandes ultérieures.

² La demande de remboursement peut être établie pour chaque exportation ou concerner l'ensemble des exportations réalisées durant douze mois

³ Total selon récapitulation à la page 2. La récapitulation peut également être tenue sur des listes internes à l'entreprise, ces dernières devant au moins contenir les indications figurant sur le formulaire officiel. Il faut joindre les listes d'exportation e-dec Export, les listes à codes-barres e-dec ou les décisions de taxation NCTS Export des exportations effectuées. Pour bénéficier du remboursement, la preuve de l'acquiescement de la taxe doit être apportée. Comme preuves, il faut présenter les décisions de taxation douane et/ou des factures suisses

La demande doit être adressée à l'
Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, MLA, 3003 Berne.

Le requérant certifie l'exactitude des indications fournies dans la présente requête et l'observation des dispositions du règlement 67.	
Lieu et date.....	Signature

Annexes
